

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 2 JANVIER.

Voici le discours que M. le comte d'Appony a adressé hier au roi, au nom du corps diplomatique :

« Le corps diplomatique, toujours organe fidèle des souverains qu'il a l'honneur de représenter auprès de V. M., l'est particulièrement aujourd'hui qu'il est admis, sire, à vous exprimer ses hommages et ses vœux. Ils se confondent avec les sentiments de gratitude que nous devons à la Providence pour la protection qu'elle accorde si visiblement à votre royale personne, et qui s'est signalée de nouveau à l'occasion de l'horrible attentat qui a menacé encore le repos et le bonheur de la France.

« L'année qui vient de s'écouler a vu l'Europe se maintenir dans la jouissance de la paix, l'union et la confiance présider aux rapports entre les cabinets, et cet accord constant servir de nouvelles et de plus en plus fortes garanties à un avenir d'ordre et de prospérité. La haute sagesse de votre majesté, objet d'unanimes hommages, a procuré ces bienfaits à la France, et ils sont pour vous, sire, la plus douce récompense de vos généreux efforts.

« Daignez, sire, agréer le sincère et respectueux hommage des vœux que forme le corps diplomatique à l'occasion du renouvellement de l'année; pour la conversation des précieux jours de votre majesté, pour son bonheur et celui de son auguste famille. »

Discours de M. Dupin, président de la chambre des députés.

« Sire, il y a peu de jours, la chambre entière est venue, dans un morne silence, exprimer à Votre Majesté sa profonde douleur. Elle ose aujourd'hui se livrer à l'espérance; vous la voyez se presser autour du trône et vous saluer de ses vœux.

« Vous ne doutez pas, Sire, de leur sincérité: c'est l'avant-coureur affectueux de ce loyal concours que le roi nous a demandé, et qui ne manquera jamais à sa personne, à sa dynastie, à tout ce qu'exigeront de sacrifices et de dévouement l'honneur national, le maintien au vrai de nos institutions constitutionnelles, et la défense énergique du gouvernement qui a fondé notre puissante révolution de juillet.

« Sire, l'année est bonne pour le roi quand elle est bonne pour la France. Nous souhaitons à notre pays la grandeur et la paix, la prospérité des intérêts matériels qui font sa richesse; mais aussi la satisfaction de ces besoins moraux des sociétés humaines, qui font la puissance et la dignité des nations; une bonne instruction du peuple, la moralité dans les affaires, l'honneur partout, l'honneur français! et à sa suite l'accomplissement de tous les devoirs, la conformité des actes avec les doctrines et avec les sermons, véritable élément d'une opinion publique éclairée, forte pour encourager le bien, puissante pour déconcerter le génie du mal par la certitude acquise à tous qu'il ne saurait rencontrer d'adhésion nulle part.

DU THÉ.

THÉ DU MATIN. — THÉ DES SOIRÉES. — THÉ POLITIQUE.

Le thé est indigène de la Chine et du Japon. On le cultive sur les collines et sur les revers des montagnes où règne une douce température. On en fait la récolte tous les ans à trois époques différentes. La première a lieu au commencement de mai. On détache une à une les jeunes feuilles couvertes de duvet, à peine développées. Ce thé est rare, cher et réservé pour les princes et les grands seigneurs. Il porte le nom de *thé impérial* ou *thé fleur de thé*.

La seconde récolte se fait au commencement d'avril. On prend indistinctement les feuilles développées et celles qui ne le sont pas encore; puis on les sépare en plusieurs tas, suivant leurs divers degrés d'ancienneté. La troisième et dernière récolte a lieu à la fin de mai ou au commencement de juin: c'est la plus abondante; mais elle donne un thé de moindre valeur que le peuple consomme.

La manière de préparer les feuilles, l'époque de leur récolte, l'âge de l'arbuste, le lieu où il est cultivé, etc., ont fait donner différents noms au thé qu'on trouve dans le commerce. Ainsi on distingue des thé verts et des thé noirs.

Parmi les thé verts on compte le thé impérial ou fleur de thé; ses feuilles d'un vert clair et d'un parfum agréable, se sont pas roulées. Ce thé est rare en Europe et d'un prix excessif. Une autre sorte de thé porte ce nom dans le commerce, c'est le thé perlé dont on a choisi les feuilles.

Le thé hayswen ou hyson est une sorte de thé vert fort estimé. Ses feuilles sont grandes, bien roulées, d'un vert grisâtre argenté, d'une odeur suave, aromatique. Le thé perlé n'est que la feuille plus jeune du thé hyson; il doit son nom à sa forme presque ronde et à sa couleur d'un joli vert-argent; sa saveur est plus douce et plus agréable. Lorsqu'il est roulé en très petits grains, on le nomme *thé poudre* ou *caou*.

Le thé chulan, autre sorte de thé vert, ressemble par sa feuille au thé hayswen, mais il a une qualité supérieure. Son infusion est très-aromatique.

Parmi les thé noirs, le thé bou ou boni est le plus commun et le plus employé. C'est un mélange grossier de feuilles prises sans distinction, et qui forment près d'un tiers dans les cargaisons. Les feuilles sont peu roulées, d'un vert brun, quelquefois jaunâtre, souvent brisées et remplies de poussière. Les Chinois y mêlent les vieux thé qui restent annuellement après le départ des vaisseaux.

Dans la classe des thé noirs, on comprend le thé camphou, qui n'est autre que le thé boni, dont on a choisi les feuilles les plus tendres, les mieux roulées et les plus saines. Le thé camphou est une variété également choisie, dont les feuilles petites et entières donnent une infusion colorée, verdâtre; ces deux variétés sont souvent confondues sous la dénomination commune de *thé congo*.

« Puisse le règne de V. M., sire, durer de longues années. Nous le désirons pour le repos du monde, pour le bonheur de la France, et je dois ajouter encore, pour celui de notre excellente reine, dont la majesté n'a pas besoin, hélas! d'être rehaussée par la douleur.

« A nos jeunes princes, à notre brave et fidèle armée, partout où l'intérêt de la patrie, sagement entendu, réclamera leurs services, nous souhaitons de nobles succès, où la probité de la victoire, préparée par une discipline sévère, soit aussi soutenue par l'administration.

« Sire, une bonne justice est la première condition d'un bon gouvernement; l'iniquité des jugemens ou l'impunité des coupables sont la cause la plus active de démoralisation. A la magistrature donc, souhaitons, comme toujours, la droiture, la science, la force d'âme et de caractère nécessaires à l'accomplissement de l'œuvre de la loi, en administrant aux citoyens cette justice impartiale, la même pour tous, qui, par une haute fiction de nos lois, ne se rend *au nom du roi* que pour mieux attester qu'elle est au dessus de tout le monde, et que personne ne peut se prétendre au-dessus de son inflexible niveau.

« Tels sont les vœux, sire, qu'en serviteur fidèle je dépose respectueusement aux pieds de V. M. »

— On dit qu'avant hier soir, des médecins ont été appelés auprès de Meunier, qui se plaignait d'un grand mal de tête. La maladie cutanée qui le mine lui est entrée dans le corps. Hier onze heures du matin on lui a fait prendre un bain. Il paraît fort abattu. (Droit.)

— Le *Journal général des Tribunaux* raconte ce qui suit :

« Le lendemain de l'attentat du quai des Tuileries, le jeune Monette, étudiant vétérinaire, se trouvait dans un cabaret de Passy, et, en parlant de l'événement de la veille, il lui arriva de dire: « Qu'il savait depuis longtemps que cela devait arriver. » Ce propos ayant excité l'indignation des personnes présentes, elles se saisirent de lui et le conduisirent chez le maire. Là, Monette déclara, en protestant de son innocence, qu'il n'avait voulu dire qu'une chose, savoir: qu'il connaissait l'événement depuis quelques temps, en ayant appris fortuitement la nouvelle quelques instants après qu'il était survenu.

« Cette explication n'ayant point paru suffisante à M. le maire de Passy, Monette a été livré à la justice. »

— Le célèbre Paganini est arrivé le 28 décembre à Marseille, se rendant à Paris.

— On dit que M. Jaubert a la pensée de soumettre à la chambre une disposition supplémentaire au règlement, qui consisterait à mettre le président de la chambre dans l'obligation de consulter le bureau sur la forme et le fonds de ses allocutions au Roi dans les circonstances importantes.

C'est sans doute le discours de M. le président Dupin au Roi qui a fait courir ce bruit. La *Paix* attaque aujourd'hui ce discours avec une grande violence.

Le thé saouchaon ou souchan a des feuilles larges, roulées, desséchées avec soin, d'une couleur brunâtre, un peu mêlée de violet. Lorsqu'il est d'une bonne qualité, il a une odeur suave, et son infusion est d'un jaune d'or. Malheureusement ce thé noir, dont on fait un grand usage, est souvent détérioré dans le commerce. Son infusion est alors rougeâtre, sans parfum, mais âpre et désagréable au goût.

Les feuilles choisies du saouchaon forment une autre variété de thé noir qui porte le nom de *thé paotchong*. Les Chinois préfèrent ce thé à tous les autres. Il vient à Canton, en paquets formant des paquets qui pèsent environ trois onces. Il est rare et d'un prix élevé; aussi on en importe peu. Celui qu'on trouve dans le commerce sous le même nom, également partagé en paquets, mais plus gros, est souvent d'un goût styptique, analogue à celui du sulfate de fer.

Le thé pékao, variété supérieure de thé noir, provient des premières feuilles qui poussent au printemps; ces feuilles sont petites, roulées, blanches, mais rarement sans mélange. Le pékao de bonne qualité est très-délicat, il exhale un parfum suave, imitant en quelque sorte celui de la rose. Son infusion est limpide, d'un jaune paille. Il est particulièrement estimé en Russie. De tous les thé qu'on consomme en Europe, les meilleurs et les plus parfumés sont ceux qui nous viennent de la Chine par terre, et que les caravanes russes apportent à St.-Petersbourg. Dans cette ville, les thé de premier choix coûtent jusqu'à cinquante roubles la livre, ce qui fait environ soixante francs de notre monnaie.

L'usage du thé en Chine remonte à la plus haute antiquité. C'est la boisson ordinaire et de première nécessité des Chinois, des Japonais, et d'une grande partie des autres peuples de l'Orient. Ce sont les Hollandais qui, les premiers, ont introduit le thé en Europe vers le milieu du seizième siècle. Tulpius, médecin célèbre et consul d'Amsterdam, en loucha d'abord les bonnes qualités. Quelque temps après, Bontekoe, médecin de l'électeur de Brandebourg, publia en faveur du thé une dissertation qui contribua beaucoup à en répandre l'usage. Rien n'égale son enthousiasme pour cette feuille exotique, dont l'efficacité est telle qu'elle prolonge la vie.

Mais si Bontekoe a exagéré les vertus du thé, s'il en a fait une panacée universelle, de nombreux détracteurs lui ont ensuite attribué une foule de maux, la plupart imaginaires. Des médecins, des naturalistes, des économistes, des politiques, ont pris part à cette dispute, et, à les entendre, le thé est une espèce de poison qui attaque les nerfs et le cerveau, affaiblit la vue, la mémoire, rend le lent pâle et livide, altère les fonctions de l'estomac, et conduit lentement au marasme. Tous ces reproches sont graves, mais sont-ils bien fondés? Aux Etats Unis, en Angleterre, en Hollande, en Pologne, en Russie, en France même, une foule de personnes en font un usage habituel, et ne s'en trouvent pas plus mal. Voilà un fait qui est in-

contestable, et qui répond à toutes les déclamations qu'on a souvent renouvelées contre l'usage du thé.

C'est, sans contredit, une boisson salubre et fort utile dans beaucoup de circonstances. Outre une matière astringente et un principe aromatique combinés dans sa feuille, le thé contient encore quelques particules narcotiques ou sédatives; voilà pourquoi il agit chez quelques individus comme un calmant direct. Entre les *poisons lents* qui font les délices de l'homme, je crois que c'est un de ceux qui conviennent le mieux à ses ennemis. Pris avec modération, il réveille l'esprit, lui donne une agitation douce, et plus d'un écrivain lui a dû un trait piquant, une pensée heureuse. Lorsqu'on se livre à des travaux difficiles, à de graves méditations, quelques tasses de thé dissipent les fatigues de la tête, et lui donnent une sorte de repos qui suspend son action immolérée. J'ai interrogé des poètes, des savants, des artistes; ils ont souvent éprouvé les bienfaits de cette boisson.

Rien ne délassé des fatigues d'un long voyage ou d'un violent exercice comme le thé. La chaleur, la soif, le malaise, les sensations douloureuses, se dissipent par l'influence de cette agréable infusion. C'est un excellent moyen pour rappeler les transpirations supprimées par le froid ou l'humidité, pour débarrasser les reins et la vessie de ces amas de sable qui deviennent l'élément du calcul ou de la pierre.

L'usage du thé est également utile à ceux qui sont chargés d'embonpoint, qui mangent beaucoup et font peu d'exercice. Il appaise les vapeurs nuisibles du vin, dissipe les pesanteurs d'estomac, et ce sentiment de plénitude que produit une digestion laborieuse.

Le feuillage chinois, par un plus doux sucédé,

De nos diners tardifs corrige les excès;

Et, faisant chaque soir sa ronde accoutumée,

D'une chèrre indigeste appaise la fumée.

DEUILLE. *Les trois Règnes.*

Mais il faut avouer que l'abus de cette boisson altère le système de la sensibilité, surtout chez les sujets très susceptibles, pervertit à la longue les fonctions de l'estomac, provoque l'atonie des organes, la stupeur, l'insomnie et des mouvements spasmodiques variés. Au reste, la puissance de l'habitude peut modifier les effets du thé au point que beaucoup de personnes en prennent tous les jours une quantité considérable et n'en jouissent pas moins d'une santé parfaite.

Il y a plusieurs manières de prendre le thé. Les chinois ne versent pas l'eau chaude sur le thé, mais dans la tasse même où ils le laissent infuser; ils le boivent ensuite sans y mêler ni sucre ni crème. Les Japonais le prennent d'une manière différente; La manière de bien faire les honneurs d'une table à thé, de la servir avec grâce, politesse, décence, est, à la Chine et au Japon, un art qui

contestable, et qui répond à toutes les déclamations qu'on a souvent renouvelées contre l'usage du thé.

C'est, sans contredit, une boisson salubre et fort utile dans beaucoup de circonstances. Outre une matière astringente et un principe aromatique combinés dans sa feuille, le thé contient encore quelques particules narcotiques ou sédatives; voilà pourquoi il agit chez quelques individus comme un calmant direct. Entre les *poisons lents* qui font les délices de l'homme, je crois que c'est un de ceux qui conviennent le mieux à ses ennemis. Pris avec modération, il réveille l'esprit, lui donne une agitation douce, et plus d'un écrivain lui a dû un trait piquant, une pensée heureuse. Lorsqu'on se livre à des travaux difficiles, à de graves méditations, quelques tasses de thé dissipent les fatigues de la tête, et lui donnent une sorte de repos qui suspend son action immolérée. J'ai interrogé des poètes, des savants, des artistes; ils ont souvent éprouvé les bienfaits de cette boisson.

Rien ne délassé des fatigues d'un long voyage ou d'un violent exercice comme le thé. La chaleur, la soif, le malaise, les sensations douloureuses, se dissipent par l'influence de cette agréable infusion. C'est un excellent moyen pour rappeler les transpirations supprimées par le froid ou l'humidité, pour débarrasser les reins et la vessie de ces amas de sable qui deviennent l'élément du calcul ou de la pierre. L'usage du thé est également utile à ceux qui sont chargés d'embonpoint, qui mangent beaucoup et font peu d'exercice. Il appaise les vapeurs nuisibles du vin, dissipe les pesanteurs d'estomac, et ce sentiment de plénitude que produit une digestion laborieuse.

Le feuillage chinois, par un plus doux sucédé,

De nos diners tardifs corrige les excès;

Et, faisant chaque soir sa ronde accoutumée,

D'une chèrre indigeste appaise la fumée.

DEUILLE. *Les trois Règnes.*

Mais il faut avouer que l'abus de cette boisson altère le système de la sensibilité, surtout chez les sujets très susceptibles, pervertit à la longue les fonctions de l'estomac, provoque l'atonie des organes, la stupeur, l'insomnie et des mouvements spasmodiques variés. Au reste, la puissance de l'habitude peut modifier les effets du thé au point que beaucoup de personnes en prennent tous les jours une quantité considérable et n'en jouissent pas moins d'une santé parfaite.

Il y a plusieurs manières de prendre le thé. Les chinois ne versent pas l'eau chaude sur le thé, mais dans la tasse même où ils le laissent infuser; ils le boivent ensuite sans y mêler ni sucre ni crème. Les Japonais le prennent d'une manière différente; La manière de bien faire les honneurs d'une table à thé, de la servir avec grâce, politesse, décence, est, à la Chine et au Japon, un art qui

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 2 JANVIER.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.
Décès : 5 garçons, 3 filles, 4 hommes, 5 femmes. — Savoir : Thomas Vandenberghe, âgé de 91 ans, rentier, Hors Château, époux d'Anne Joséphine Chalsin. — Jean Lambert Franklin, âgé de 77 ans, cultivateur, rue Bois l'Évêque, veuf de Marguerite Defraîne. — Henri Heine, âgé de 76 ans, charretier, faubourg Sainte-Walburge, époux de Catherine Thonart. — Thérèse Lohet, âgée de 60 ans, journalière, rue du Moulin, épouse en seconde nocces de M. L. Raik. — Anne Marie Foiris, âgée de 32 ans, blanchisseuse, quai d'Avroy, épouse de François Lambert Delchef. — Elisabeth Pragez, âgée de 87 ans, sans profession, rue Vertbois, veuve Jacques Gillet. — Anne Marie Lerouge, âgée de 84 ans, sans profession, rue Saint-Adalbert, veuve Th. J. Anstaux. — Joséphine Magis, âgée de 54 ans, sans profession, Bégoinage Saint-Christophe. — Marie Jeanne Montulet, âgée de 34 ans, sans profession, rue des Tanneurs, veuve de Henri Troupeur.

Du 3. — Naissances : 4 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 3 filles, 3 hommes, 4 femmes, savoir : Lambert Bia, âgé de 57 ans, musicien, rue Agimont, veuf de Marie Elisabeth Duchesne. — Gérard Joseph Grégoire, âgé de 30 ans, employé, domicilié à Bieret, célibataire. — Ed. Louis Monseur, âgé de 23 ans, négociant, rue de la Régence, célibataire. — Anne Jne. Pirson, âgée de 87 ans, domestique, rue du Vert Bois. — Marie Elisabeth Oger, âgée de 84 ans, sans profession, rue du Vert Bois. — Elisabeth Boverou, âgée de 82 ans, sans profession, rue du Vert Bois, veuve d'Antoine Coumanne. — Marie Marguerite Constance Dubois, âgée de 21 ans, sans profession, rue St. Jean n° 11c.

Du 4. — Naissances : 5 garçons, 3 filles.
Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir : Jean François de Montlain, âgé de 80 ans, sans profession, faubourg St. Laurent, veuf de N... N. — Marie Joseph Dozin, âgée de 67 ans, sans profession, rue Basse-Sauvinière. — Marie Thérèse Drock, âgée de 38 ans, blanchisseuse, rue Pierreuse, épouse de Jean Joseph François Brandebour. — Marie Magdelaine Mecsters, âgée de 18 ans, brodeuse, rue Hocheporte.

ANNONCES.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

Un GARÇON de CAFÉ bien au fait, peut se présenter au Café du Midi, à Liège.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mlle. VICTOIRE PEPINSTER, A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de transférer SON MAGASIN DE LINGERIE, rue de l'UNIVERSITÉ, en face du Conservatoire. 701

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
UNE FABRIQUE DE PAPIERS, Fort avantageusement située dans les environs de HUY, et propre à être convertie en tout autre établissement d'industrie, et notamment en distillerie. S'adresser par lettres affranchies, au notaire CHAPELLE, à Huy. 12

PROGRAMME DU CONCERT

QUI SERA DONNÉ LE 20 JANVIER
PAR ÉTIENNE SOUBRE,
A LA SALLE DES VARIÉTÉS.
Première partie.
1. Fantaisie dramatique à grand orchestre, composée par Et. Soubre.
2. Air des Gueux des Bois, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.
3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. Ledent.
4. Chanson Huguenote de Meyerbeer, chantée par M. B., amateur.
5. Septuor des Huguenots, par Meyerbeer, chanté par MM. amateurs.
Deuxième partie.
1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.
2. Air de Maometto II, par Rossini, chanté par M. T., amateur.
3. Chœur de Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
4. Fantaisie pour piano solo sur des motifs de Bellini, composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.
5. Amour. — Lucicola, romances composées par Etienne Soubre et chantées par M. V., amateur.
6. Chœur de la Norma de Bellini, chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
On souscrit dès à présent au Conservatoire et rue de l'Étève, n. 716.

PROGRAMME DU CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qui sera donné le vendredi six janvier 1837, dans la salle d'Emulation, par M. PRUME, professeur au Conservatoire de musique.

PREMIÈRE PARTIE.
1° Ouverture de l'Estocq, par Auber.
2° Duo des Puritains, de Bellini, chanté par MM. Prost et Therri.
3° Fantaisie pour le violon, composée et exécutée par F. Prume.
4° Air de la Juive, d'Halevy, chanté par M. P. Matelot.
5° Morceau fantastique, par Beethoven.

DEUXIÈME PARTIE.
1° Trio de l'Hotellerie Portugaise, chanté par MM. Matelot, Prost et Therri, (élèves du Conservatoire.)
2° La Coquette, scène concertante pour violon et orchestre, composée et exécutée par F. Prume.
3° Ouverture de Jubel, de Weber.
4° Rataplan, chœur des Huguenots, de Meyerbeer.
5° Grandes variations, composées et exécutées par F. Prume.

On commencera à 7 heures précises.
On peut se procurer d'avance des billets, chez le concierge de la société d'Emulation.
Prix : le billet pris d'avance, 3 fr.
Le billet pris à l'entrée, le jour du concert, 4 fr.

LE 11 JANVIER 1837, à 10 du matin, M° DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, devant M. le juge de paix du canton du sud de la ville de Liège, en son bureau rue Mont St. Martin,

LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :
1° UNE PIÈCE DE TERRE de cinq verges grandes, à la voie de Tilice, commune de Fexhe et Slins,
2° UNE aussi de cinq verges, au Thier de Villers St. Siméon ;
3° UNE de trois verges grandes, en la hauteur dudit Fexhe ; Ces pièces sont détenues par Henri Florin, d'Enixhe.
4° UNE de dix verges, audit Fexhe, affermée à Olivier Watrin et à l'épouse Maloier.
5° UNE PRAIRIE de quatre verges grandes à Villers-Évêque, détenue par Jean Pierre Fastré et les époux Rubens.
6° ET UNE TERRE de trois verges, sur le Chandelaç, à Slins, détenue par les enfans Lambert Delvaux.
S'adresser à M. le juge de paix, ou audit M° DUSART, pour connaître les conditions. 653

VENTE DE BIENS FONDS RURAUX.

JEUDI, 12 janvier 1837, à midi, M° Ph° SERVAIS, notaire, à Liège, adjugera publiquement et aux enchères, en la demeure, à Braive, de M. Dujardin secrétaire communal les immeubles, ci-après indiqués :

VILLE EN HESBAIE.
1° UNE PIÈCE DE TERRE en rola, ou Brivioule, contenant 14 verges grandes, joignant à MM. Woot-Detrixhe, Pielté, Regimont, Héptia et Dantine.
COMMUNE DE BRAIVE.
2° UNE PIÈCE DE TERRE, au champ de la houtalle, contenant environ un bonnier joignant à MM. les barons De Tornaco et De Tintot, Cartnyvels et Salmon.
3° UN BEAU VERGER, dans le village, d'une contenance de 11 verges grandes 3 petites, aboutissant, de deux côtés, au chemin, d'un 3me. à M. Renard, d'un 4° à M. Bodart.
4° UNE PIÈCE DE TERRE, dite terre de Diest, au sentier de Lens St. Servais, contenant 9 verges grandes 15 petites et joignant à De Tintot, Renard et aux hospices.
5° UNE IDEM, au Wasor, contenant 8 verges grandes 17 petites, aboutissant, vers l'Est, à un chemin, au Sud, à M. Brumagne, vers l'Ouest, à un fossé et au Nord, à M. Renard. Les terrains, dont il s'agit, sont de première qualité. On donnera des facilités pour le paiement. La vente présente, au reste, les garanties convenables. S'adresser audit M° SERVAIS, ou bien, à M° Paillet, notaire à Braive. 669

MAISON A VENDRE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.
S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

VILLE DE LIÈGE.
Le collège des bourgmestre et échevins. Informe le public qu'en exécution de l'article 68 du décret du 3r décembre 1830, les projets de budgets de la garde civique de Liège, pour l'exercice de 1837, resteront déposés au bureau de la comptabilité à l'hôtel-de-ville pendant dix jours consécutifs ; ils sont soumis pendant ce temps à l'inspection des citoyens.
A l'hôtel-de-ville le 30 décembre 1836.
Le président, L. JAMME.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.
Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.
Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquelles elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.
LE SEUL DEPOT pour Liège, est chez GILLON NÖSSENT, rue du Pont d'Ile, n° 32.
La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M° BOTOT, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU de BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, Le 3 Janvier. Includes rates for Cinq pour cent, Trois pour cent, Act de Li B de Fr, Napl. Cert. Falc., Esp. Ardois 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

Table of exchange rates for London, Le 2 Janvier. Includes rates for 3% consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées, Passives, Russie, Brésil. Empr. 1834.

Table of exchange rates for Amsterdam, Le 2 Janvier. Includes rates for Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P-B, Russie, H. et C., 5, Insur. au gr. livre., Certif. à Amst., Pologne. L. n. 300f., Lots de 100 f., Espagne. E. Ard., Dito gr. d., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

Table of exchange rates for Anvers, Le 4 Janvier. Includes rates for ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Pologne. Lots fl. 300., BRÉSIL. E. à L 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. diff. 1834, D. p. 1834, Dette diff., ANVERS. Cert. Falc., ÉTAT-RO. Lev. 1832, à An. 1834.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 4 JANVIER 1836.
Les fonds Espagnols ont été très fermes à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 21 1/4 3/8 et 5/8 3/4 et reste 21 5/8 A. Primes à un mois 21 p. c. dont 1 p. c. en cours. On a fait beaucoup d'affaires et il y avait de bons acheteurs.

Table of exchange rates for Bruxelles, Le 4 Janvier. Includes rates for Emp. Rotsch., Fin cour., Pr. 4 m. d. 1., 1836, 4%, Fin cour., pr. 1 m. d. 1., Dette active 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active holl., Rente domaniale, BRÉSIL 1834, AUTRICHE. Métal., ROME. 1832, NAPLES. Falconnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, Fin cour., gros. pièces, pr. 1 m. d. 1., différée 1834, anc., dette passive, ACTIONS, Act. Société Gén., Act. de la S. de C., Act. G. Sam. et O., Act. des Hauts-I., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. fonc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Schlesin., Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Louch., Act. Ch. de fer., Act. S. de Venmes, Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Verrières, Act. S. Chatelin., Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie, Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis, Act. Fabr. de fer, Act. Mutual. ind, Act. C. de Bruges, Act. H. F. Monc.

VIENNE, LE 27 DÉCEMBRE.
Métalliques, 103 2/3 — Actions de la banque, 1392 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 3 JANVIER.
Marché toujours calme. On a cité seulement :
Café. — 100 bales Chérifon, à 56 c.
70 " Brésil, à 32 1/2 c.
40 " beau Batavia, à 35 c.
Sucre brut. — 50 caisses Havane blond à f. 49 pav. étr.
50 caisses id. à f. 49 1/2 pav. nat.
Grains. — Quelques petites parties de graine de lin à semer, ont trouvé preneurs à f. 27.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.